



L'ECONOMIE DE FONCTIONNALITE - UN NOUVEAU TREMLIN POUR LA DURABILITE.

PETIT-DEJEUNER - JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009 - 9h à 11h

Animé par M. Eric FROMANT, PERICULUM MINIMUM

ESTP CACHAN - entrée par le 41 rue Marcel Bonnet - Salle à confirmer

RER ligne B / station Arcueil Cachan ou bus ligne 187 depuis Porte d'Orléans (10 mn) / arrêt Arcueil Cachan

L'économie de fonctionnalité relève d'une double définition : elle remplace la vente d'un bien par la vente de son usage et entraîne le découplage de la croissance et de la consommation des ressources en énergie et de matières premières.

Est-ce un concept nouveau à l'avenir incertain ? Non point ! L'article 1er de la loi Grenelle 1 le valide et en crée les conditions.. Nous en vivons l'émergence, déjà aujourd'hui, avec des exemples concrets et emblématiques. Alors prenons le train pendant qu'il ne fait que démarrer.

Quel train ? Vendre un bien "peut" conduire à l'obsolescence organisée. Nous en connaissons divers exemples. Vendre l'usage d'un bien, en conservant la propriété, incite à désirer sa **durabilité**, à y travailler.

Alors, la "fiabilité", concept bien connu de l'IMdR, redevient la priorité, après la dictature du prix, pour une qualité dont on ne parlait plus autant ...

Les exemples d'économie de fonctionnalité - ceux que le Grenelle de l'environnement a étudiés et bien d'autres encore - ont montré que "économie de fonctionnalité" rimait avec "rentabilité". Ainsi, l'économie de fonctionnalité consiste aussi à *concilier la réussite économique et la responsabilité écologique*. En ces temps de contraintes environnementales toujours plus fortes, voilà une fenêtre qui s'ouvre !

Dans un contexte où la compétition pour l'accès aux ressources se fait plus âpre et leur disponibilité se fait aléatoire et coûteuse, passer de l'économie du chiffre d'affaires, très consommatrice en ressources, à l'économie de la valeur ajoutée, très économe, n'est pas une option mais une obligation, voire même la seule option pour une croissance des profits.

Un nouveau modèle économique se met en place. Soyons en les pionniers avec l'expérience des experts de la fiabilité !

Accueil à partir de 8h30

A RETOURNER A : IMdR - 12 avenue Raspail - 94250 Gentilly
Tél : 01 45 36 42 10 - Fax : 01 45 36 42 14 - email : imdr@orange.fr

RAISON SOCIALE :
NOM et PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE.....
TELEPHONE : TELECOPIE..... Email :

Je souhaite participer et je vous ferai parvenir, à réception de facture, un chèque à l'ordre de l'IMdR :

- 90 euros TTC, non membres de l'IMdR
- 70 euros TTC, membres de l'IMdR
- 30 euros TTC, universitaires, retraités et étudiants

Le nombre de places étant limité, les enregistrements se feront selon l'ordre des inscriptions. Date limite d'inscription : lundi 14 septembre. Il n'y aura pas de remboursement pour toute annulation faite après cette date.